

## **Séance du 24 novembre 2010** **Objectifs de législature 2010-2014**

Le 25 août 2010, le Conseil du Jura bernois (CJB) a décidé de se doter d'objectifs de législature. Les sections ont été chargées de définir les thèmes prioritaires de l'action du CJB pour les années 2010 à 2014. Les objectifs sont classés en fonction des compétences du Conseil du Jura bernois auxquelles ils se réfèrent.

### **1. Compétences de décision en matière de subventions (LStP 15-22)**

#### **- Nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)**

*Compétence*  
CULTURE

*Justification*

La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) sera adoptée en 2011-2012, en vue d'une entrée en vigueur en 2013. Elle aura des effets sur l'exercice des compétences du CJB en matière de subventions culturelles, qui doivent être anticipés. Des adaptations de la loi sur le statut particulier pourront être nécessaires. Même si le système cantonal de financement des activités culturelles est modifié, le respect du statut particulier doit être assuré.

*Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB s'engage dans la phase de pré-programmation de la LEAC (regard francophone, co-rapport, consultation) afin qu'elle maintienne et développe ses compétences en matière culturelle ainsi que les moyens financiers réservés au Jura bernois. Le CJB entre en contact avec la Députation pour l'informer de l'acceptabilité de la LEAC en fonction du résultat de la consultation.

#### **- Concept culturel : bilan et adaptations à la LEAC**

*Compétence*  
CULTURE

*Justification*

Le concept culturel adopté en 2007 pourrait être révisé afin de tenir compte des expériences faites et des pratiques instaurées par le CJB. La nouvelle LEAC impliquera des adaptations, qui devront être apportées en concertation avec les acteurs du Jura bernois.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Un bilan du concept culturel est tiré et un concept révisé est adopté, notamment pour procéder aux adaptations rendues nécessaires par le nouveau droit en vigueur (révision totale de la LEAC).

### - Fonds de loterie et du sport

*Compétence*  
POMFIN

### *Justification*

L'expérience de la première législature est positive. Le CJB est appelé à consolider l'exercice de cette compétence. Des améliorations sont possibles par un accroissement de son autonomie (libre répartition des recettes dans les Fonds de loterie du sport et des actions culturelles) ainsi que par un renforcement de la cohérence de ses décisions (édiction de lignes directrices)

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Une négociation est ouverte avec la POM afin d'augmenter la marge de manoeuvre du CJB en matière de répartition et d'utilisation des recettes de la loterie. Des lignes directrices propres au Jura bernois sont rédigées pour le Fonds du sport

## **2. Compétences de décision/participation en matière de coordination scolaire et de formation (LStP 23-25)**

### - Programme commun CJB-CAF

*Compétence*  
INS

### *Justification, indicateurs et résultats escomptés*

Pour une revue détaillée des objectifs en matière d'éducation et formation, le CJB renvoie au programme de législature qu'il a adopté en commun avec le CAF le 1<sup>er</sup> septembre 2010. La législature connaîtra des moments forts notamment dans les dossiers suivants :

1. révision 2012 de la loi sur l'école obligatoire et introduction du Plan d'études romand ;
2. organisation définitive des sites du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ;
3. adoption par le Grand Conseil des conventions intercantionales révisées HES-SO et HE-Arc.

### **3. Compétences de négociation – relations intercantionales (LStP 27-30)**

#### **- Avenir institutionnel de la région interjurassienne**

*Compétence*  
INST

*Justification*

L'AIJ a adopté son rapport final en avril 2009, et son rapport sur les séances d'information en juin 2010. Le CJB a procédé au premier semestre 2010 à une analyse du statut particulier. Le Conseil-exécutif livrera fin 2010-début 2011 une analyse différenciée du budget de l'entité à 6 communes et une étude sur les relations Bienne-Jura bernois. Sur la base de l'ensemble de ces documents, le CJB prendra position sur la suite à donner aux propositions de l'AIJ, à savoir : quelle piste privilégier et faut-il organiser un vote ?

*Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB prend position en mai 2011 et s'engage pour la réalisation de sa prise de position.

#### **- Intensification de la coopération intercantonale et mise en oeuvre des articles LStP 27-30**

*Compétence*  
INST + autres sections selon les dossiers

*Justification*

L'exercice des articles 27-30 de la loi sur le statut particulier a connu quelques développements durant la première législature, le plus important étant la création d'un poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse. Le fonctionnement des compétences de négociation attribuées au CJB doit être amélioré par la pratique.

*Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB poursuit et développe ses contacts intercantonaux. Il prend contact directement avec le Gouvernement jurassien et propose d'étendre le partenariat direct avec Neuchâtel.

#### **- Contrats de financement de la déléguée interjurassienne à la jeunesse**

*Compétence*  
JCE+SAP

*Justification*

Le CJB a signé avec les communes du Jura bernois un contrat de financement des activités de la déléguée pour les années 2008 à 2012. Au vu des résultats, la poursuite de leur engagement est souhaitable afin d'inscrire dans la durée le poste occupé par la déléguée interjurassienne à la jeunesse. La pérennisation du contrat de prestations 2009-2011 entre la déléguée et la SAP pour le financement des activités de mise en réseau des acteurs de la jeunesse constitue également un enjeu en vue de développer la politique de la jeunesse dans la partie francophone du canton.

*Indicateurs et résultats escomptés*

Les 44 communes participantes prolongent le contrat, de manière à ce que le Jura bernois puisse continuer d'acheter au canton du Jura des prestations équivalant à un poste à 40%, tout en assurant un socle budgétaire pour les projets. La SAP prolonge son contrat de prestations avec la déléguée.

#### - Collaboration intercantonale dans le domaine du sport

*Compétence*  
POMFIN

##### *Justification*

Les cantons ont renoncé à la création d'un office interjurassien en 2005 et ont proposé des mesures pour intensifier la collaboration interjurassienne. Un bilan doit être tiré afin de décider si un office interjurassien reste une option souhaitable ou s'il faut intensifier la collaboration par d'autres moyens. Le canton du Jura vient d'adopter une nouvelle loi sur le sport qui prévoit un mécanisme inédit de soutien aux organes des associations sportives. Parallèlement, la création de l'OSSM Le Neuveville et l'instigation du CJB en tant qu'autorité gérant le Fonds du sport dans la partie francophone du canton de Berne ouvre de nouvelles perspectives de collaboration au niveau romand.

##### *Indicateurs et résultats escomptés*

Un bilan de la collaboration interjurassienne et tiré et des recommandations sont faites pour l'avenir. La collaboration directe entre le CJB et l'office jurassien des sports se développe en matière de subventions (décisions communes et concertées). Le CJB et l'OSSM poursuivent leur participation – effective depuis 2010 - aux organes de coordination de la Suisse romande et du Tessin.

#### - Liaison routière Vallon de Saint-Imier-Suisse romande via La Chaux-de-Fonds

*Compétence*  
TTE

##### *Justification*

En contrepartie à l'abandon de la liaison des Convers, le CJB a demandé des améliorations sur le tronçon Renan-La Chaux-de-Fonds, dans le cadre du projet de contournement sud-est de l'agglomération chaux-de-fonnière. La résolution du S au sommet du « Chemin blanc » (NE) ainsi que des améliorations de la route cantonale depuis Renan sont nécessaires.

##### *Indicateurs et résultats escomptés*

La TTE et le CJB soutiennent la résolution du S dans le groupe BEJUNE de portage politique du projet d'agglomération. Le CJB intervient auprès de la TTE pour appuyer les améliorations qui concernent la partie bernoise du tronçon.

## **4. Compétences de participation politique (LStP 31-33)**

#### - Soutien à l'agriculture

*Compétence*  
ECO

##### *Justification*

Avec la création de la Fondation rurale interjurassienne, une réflexion sur le poste de délégué à l'agriculture a été lancée. Les milieux agricoles demandent des relations plus intenses avec l'administration cantonale

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Une solution est trouvée pour mieux impliquer l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OAN) dans les questions agricoles concernant le Jura bernois, tout en garantissant la poursuite de la collaboration dans le cadre de la Fondation rurale interjurassienne.

### - Evolution de la conjoncture

*Compétence*  
ECO

#### *Justification*

Le début de la législature coïncide avec une période de sortie de crise doublée d'un manque de visibilité. Durant les derniers mois, le canton a pris des mesures innovantes et une task force de l'industrie d'exportation a été créée, ce qui a permis d'atténuer les effets négatifs. Le franc fort ralentit la sortie de crise, particulièrement dans le domaine de la machine-outil et de la sous-traitance. En sortant de la crise avec un décalage par rapport à d'autres régions où le secteur tertiaire est plus important, le Jura bernois court le risque d'une perception biaisée de sa situation. La révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage supprime certaines mesures en faveur des régions soumises à de fortes variations conjoncturelles. Le chômage et les conséquences de la libre circulation des travailleurs sur les conditions salariales et sociales sont des thématiques importantes pour une région exportatrice et frontalière.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

La Direction de l'économie publique reste attentive aux besoins et spécificités de l'industrie du Jura bernois. Le CJB intervient en cas de besoin, de manière complémentaires aux milieux économiques (task force, CEP, FAJI, etc.). Il appuie la mise en place de mesures de lutte contre le chômage et le dumping salarial et social adaptées aux régions exportatrices et frontalières.

### - Développement du tourisme

*Compétence*  
ECO

#### *Justification*

Durant la législature 2006-2010, la promotion touristique a été réorganisée par une intensification de la collaboration interrégionale. Une société gérant les deux marques « Pays des Trois-Lacs » et « Jura Région » a été créée. La loi sur le tourisme sera prochainement révisée et il faudra s'assurer que la voie suivie puisse être consolidée.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB s'engage pour la collaboration interrégionale en matière de tourisme. Il appuie le maintien du système actuel de financement prévoyant l'octroi de forfaits aux régions qui disposent d'un faible revenu lié à la taxe de séjour.

## - Projets intercantonaux de politique régionale

*Compétence*  
ECO

### *Justification*

La première période quadriennale sous le système de la Nouvelle politique régionale est en voie d'achèvement. Alors que les résultats des volets cantonaux et intercantonaux au sens large sont positifs, les résultats du volet BEJUNE n'ont pas tous été à la hauteur des attentes. Le délai de 4 ans est jugé trop court au vu de la nouveauté du système. Le CJB s'engage pour une poursuite des projets BEJUNE durant la prochaine période, de manière à tirer le bilan après 8 ans.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le canton de Berne poursuit son engagement financier dans le volet BEJUNE de la politique intercantonale.

## - Pérennisation de l'AEMO Jura bernois

*Compétence*  
SAP

### *Justification*

Une AEMO du Jura bernois a été créée à l'automne 2010 suite à un rapport du CJB faisant état de l'absence de prestations dans ce domaine. Le projet-pilote dure deux ans et est sous la responsabilité de l'Association des oeuvres d'utilité publique du district de Courtelary (AOUP). Une évaluation externe est menée pour déterminer si le canton s'engage en faveur de la poursuite du projet.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le projet AEMO bénéficie d'un soutien à durée indéterminée de la part de la SAP si l'évaluation est positive.

## - Aide sociale institutionnelle : développement des prestations dans le Jura bernois

*Compétence*  
SAP

### *Justification*

Par rapport à l'ancien canton, le Jura bernois dispose d'une offre moins étendue dans le domaine de l'aide sociale institutionnelle. Il existe un intérêt à développer les prestations de manière à assurer une prise en charge adaptée et efficiente, qu'ils émanent d'institutions, d'associations du Jura bernois ou sont envisagés sur le plan intercantonal.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB soutient les projets qui sont lancés pour répondre aux besoins identifiés par les institutions sociales du Jura bernois.

## - Planification hospitalière et loi sur les soins hospitaliers

*Compétence*  
SAP

### *Justification*

La planification hospitalière prendra en compte le changement du système de financement des hôpitaux dès 2012. La loi sur les soins hospitaliers (LSH) sera aussi être révisée pour en tenir compte.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB prend position sur la planification hospitalière et sur la révision de la LSH avec pour objectif d'assurer aux patients du Jura bernois des prestations de proximité et de qualité.

## - Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois (BBSJB)

*Compétence*  
JCE (+autres sections, en particulier INST, TTE, ECO et CULTURE)

### *Justification*

La création de la conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois sera soumise à votation durant la législature. Le CJB s'est déclaré en 2009 favorable au principe et est appelé à confirmer son engagement. Il faut aussi anticiper la situation institutionnelle qui verra cohabiter deux organes régionaux avec la création de la sous-conférence Jura bernois-Bienne.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Convaincu que la conférence régionale et la sous-conférence Jura bernois-Bienne renforceront le poids du Jura bernois, le CJB proclame son soutien à la création de la conférence régionale dans le cadre de la consultation. Il se met à disposition de la Conférence des maires en vue de la campagne de votation. Le CJB fait des propositions afin de coordonner ses activités avec celles de la future sous-conférence.

## - Sous-commission jeunesse du Jura bernois

*Compétence*  
JCE

### *Justification*

Instituée en tant qu'organe bénévole, la sous-commission doit recevoir un statut définitif dans le cadre du CJB. Une expertise juridique a montré qu'une modification légale est nécessaire, ce qui prendra encore quelques années et risque de prolonger le flou du statut actuel des commissaires. Il est nécessaire de prendre des mesures transitoires afin d'assurer le bon fonctionnement de la sous-commission (défraiement des commissaires, nomination de représentants, etc.).

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB désigne deux représentants officiels à la sous-commission. Les commissaires bénéficient d'indemnités de présence et de déplacement. La prochaine révision de la loi sur l'aide à la jeunesse offre un statut définitif à la sous-commission.

## - Cantonalisation des autorités tutélaires

*Compétence*  
JCE+SAP

### *Justification*

Le CJB a soutenu le principe d'une cantonalisation en 2009. A présent que le Grand Conseil a confirmé cette voie, les dispositions légales seront révisées. Etant donné que les autorités tutélaires (financées à 100% par le canton) auront recours pour leurs enquêtes aux services sociaux (financés selon le système de la compensation des charges), il convient d'être attentif aux aspects financiers de la réforme, ainsi qu'aux questions d'organisation (implantation d'une autorité tutélaire propre au Jura bernois, formation de qualité à disposition des collaborateurs de langue française).

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB prend position sur les questions relatives aux rapports entre les autorités tutélaires (cantonales, sous responsabilité de la JCE) et les services sociaux (communaux, sous responsabilité de la SAP) dans le cadre de la future loi portant introduction du droit fédéral relatif à la protection de l'adulte et de l'enfant. Il s'engage en faveur d'une autorité tutélaire propre au Jura bernois et se prononce sur son lieu d'implantation.

## - Liens avec la Direction des finances (FIN)

*Compétence*  
POMFIN

### *Justification*

La FIN est dirigée par la Conseillère d'Etat Beatrice Simon depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010. Le canton de Berne est tenu de respecter les freins à l'endettement et au déficit alors que ses recettes sont en baisse et certaines charges augmentent. Dans ce contexte, le Grand Conseil a décidé de relancer le dialogue sur les prestations. La FIN est la seule Direction cantonale que le CJB ne rencontre pas annuellement CJB et une intensification des liens peut se justifier.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Une séance a lieu avec la FIN, sur le modèle des séances annuelles avec les autres Directions cantonales. Le CJB est attentif aux conséquences sur le Jura bernois des décisions budgétaires du canton, et il intervient en cas de nécessité.

## - Abbatale Bellelay 2014

*Compétence*  
CULTURE + ECO et SAP

### *Justification*

L'Abbatale de Bellelay fêtera son tricentenaire en 2014. Le CJB coordonne et soutient les activités prévues à cette occasion. Il réunit les acteurs intéressés et s'engage pour la réalisation de transformations en vue d'améliorer l'accessibilité à l'orgue.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le CJB met sur pied une cellule de réflexion inter-sections (CULTURE, SAP, ECO), dans le but de constituer un groupe de projet Abbatale 2014. Le canton finance des transformations en vue de 2014.

## - Législation sur l'eau et réorganisation des captages.

*Compétence*  
TTE

### *Justification*

La législation sur les eaux est en période de révision dans le canton de Berne (révision en cours ou annoncées des lois sur l'utilisation des eaux, sur l'aménagement des eaux et sur la protection des eaux). Un approvisionnement en eau sûr et suffisant respectant les principes du développement durable est en jeu.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le canton de Berne dispose d'une législation sur les eaux respectant les principes du développement durable, garantissant la sécurité de l'approvisionnement en eau et tenant compte de la réversibilité des mesures de réorganisation appliquées aux captages existants.

## - Mobilité douce et développement des pistes cyclables/itinéraires de cyclotourisme

*Compétence*  
TTE

### *Justification*

Le développement de la mobilité douce est un enjeu important de la politique des transports. Des aménagements routiers sont nécessaires pour favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements et les loisirs.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le Jura bernois développe son réseau de pistes cyclables et d'itinéraires de cyclotourisme.

## - Influence de Rail 2030 sur les investissements régionaux et la qualité de l'offre

*Compétence*  
TTE

### *Justification*

Des changements d'horaire au nœud ferroviaire de Bienne (15/45 → 00/30) auront une influence sur le trafic régional dans le Jura bernois. Des investissements dans les infrastructures et dans le matériel roulant seront nécessaires au maintien et au développement de l'offre. La concurrence intercantonale sera importante pour financer les projets ferroviaires prévus par Rail 2030.

### *Indicateurs et résultats escomptés*

Le canton de Berne analyse de manière anticipée les investissements nécessaires dans le Jura bernois et s'engage pour leur réalisation. Il défend, dans les conférences intercantionales et vis-à-vis de la Confédération, la qualité de l'offre dans l'Arc jurassien.

## **5. Organisation du CJB (Règlement du CJB ; RCJB)**

### **- Règlements de fonctionnement du CJB**

*Compétence*  
BUR+INST

*Justification*

Bien qu'elle ait apporté des progrès dans la rationalisation des débats, la procédure pour les amendements est jugée perfectible par une partie du CJB. De plus, à sa création, le CJB avait renoncé à introduire des indemnités de présence pour les séances de groupe, préférant faire l'expérience d'une législature. Il convient de réexaminer cette question sur la base des enseignements à tirer.

*Indicateurs et résultats escomptés*

Un rapport sur ces questions est soumis au plénum. Les règlements sont modifiés en cas de besoin. Les éventuels moyens nécessaires sont portés au budget.

### **- Optimisation du secrétariat général**

*Compétence*  
BUR

*Justification*

Le développement des activités du CJB entraîne une charge de travail importante pour le secrétariat général (actuellement 1.8 poste).

*Indicateurs et résultats escomptés*

Une réflexion est menée sur l'adéquation des ressources humaines du secrétariat général avec les activités qui lui sont attribuées. Le résultat est communiqué à la Chancellerie avec, le cas échéant, des propositions.

## **6. Abréviations**

### *Sections du CJB*

INST	Institutions
ECO	Economie publique
SAP	Santé publique et prévoyance sociale
JCE	Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
POMFIN	Police, affaires militaires et finances
INS	Instruction publique
CULTURE	Culture
TTE	Travaux publics, transports et énergie
BUR	Bureau

**Les objectifs de législature ont été adoptés à l'unanimité en séance du 24 novembre 2010, à Tavannes.**